



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Recrudescence des abandons d'animaux domestiques

Question écrite n° 30714

Texte de la question

M. Xavier Breton attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la recrudescence des abandons d'animaux domestiques. Selon la société protectrice des animaux (SPA), 100 000 animaux domestiques seraient abandonnés chaque année, dont 60 000 l'été. En trois ans, le nombre d'abandons a augmenté de 20 % pour les chats et de 6,5 % pour les chiens. La France détient le record du nombre d'abandons en Europe. La crise sanitaire provoquée par la propagation du virus covid-19 a récemment vu ce phénomène s'amplifier dans un contexte de confinement où l'adoption était matériellement difficile voire impossible, surchargeant gravement les structures d'accueil. Des dispositions existent pour combattre ce fléau (obligation de marquage des chiens et des chats, sensibilisation des futurs propriétaires, sanctions pénales...). Il semble qu'elles soient encore insuffisantes. Au regard de cette situation inacceptable et à l'approche de la journée mondiale contre l'abandon des animaux de compagnie, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour mieux sensibiliser les Français et renforcer les mesures de responsabilisation.

Texte de la réponse

Les animaux de compagnie sont de plus en plus présents au sein des foyers français. Cet engouement s'accompagne malheureusement de dérives tels que les trafics et les maltraitances au premier rang desquelles figure l'abandon. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a déjà conduit de nombreuses actions visant à responsabiliser les propriétaires d'animaux de compagnie et à mieux encadrer les activités économiques en lien avec ces animaux et notamment leur commerce. Le Gouvernement souhaite maintenant aller plus loin pour que diminuent plus significativement les abandons mais aussi les différentes maltraitances. Ainsi début 2020 le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a annoncé que l'absence d'identification des chats serait dorénavant sanctionnée d'une contravention de 4ème classe et que les ventes des chiens et chats en dehors des élevages seraient davantage encadrées. Le Premier ministre a par ailleurs confié au député Loïc Dombrevail une mission de 6 mois pour proposer des pistes pour améliorer les politiques publiques de lutte contre les abandons et les maltraitances. Le rapport de mission a été remis en juin 2020 et comporte 120 recommandations qui sont actuellement à l'étude des services ministériels et permettra d'apporter des réponses concrètes à cette problématique. Une réflexion sur les responsabilités des sites hébergeurs d'annonces de cession de carnivores domestiques doit avoir lieu. Pour être pertinent, ce travail doit être mené au niveau européen. En 2019, une première enquête sur les ventes en ligne a été diligentée par la Commission européenne. La France, qui s'est portée volontaire pour y répondre, participe maintenant activement aux échanges organisés au niveau communautaire sur les suites à donner à cette enquête. Enfin le plan de relance est doté d'une enveloppe de crédits dédiés à la lutte contre l'abandon des animaux de compagnie.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30714

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#), page 4499

Réponse publiée au JO le : [13 octobre 2020](#), page 7048